

Convocation du Conseil Municipal l'an deux mil quatorze, le trois juin. La commune de Saint Seurin de Prats certifie que les membres du Conseil ont été dûment convoqués le jeudi douze juin deux mil quatorze en séance ordinaire à vingt heures trente.

## **ORDRE DU JOUR**

- **Présentation du Plan de Prévention des Risques par le Commandant GREGOIRE Jean-Louis**
- **Point sur les rythmes scolaires**
- **Changement de grade de M. BEAUVILLE Patrick**
- **Indemnité complémentaire pour les élections**
- **Point sur l'assainissement (salle des fêtes et logements du presbytère)**
- **Composition de l'équipe de rédaction du Journal d'Informations de la commune**
- **Présentation du projet Elie FAURE**
- **Questions diverses**

## **SEANCE DU 12 JUIN 2014**

Ouverture de la séance à 20h35.

**PRESENTS : M VIGOUROUX - MME POINTET - M CHIARADIA - MMES BIASOTTO - VASSEAUD - M LACOSTE - MMES LEBLOND – DELBARY - MM BOURNET – SEGATTO-AGOSTINI - BATTISTON**

**ABSENT : Néant**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. CHIARADIA Stéphane**

- Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 30 avril 2014

## **PRÉSENTATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES**

Monsieur le Maire présente le Commandant GREGOIRE Jean-Louis, représentant la Délégation Départementale Militaire de Dordogne (DDM 24), ainsi que Monsieur TAILHURAT Jean-Claude, représentant la Croix Rouge.

Le Commandant GREGOIRE déclare que la commune de Saint Seurin de Prats s'engage dans la démarche d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il s'agit d'une organisation à mettre en place, avec l'aide de la DDM 24, pour traiter une situation de crise à l'échelle de la commune.

Les risques majeurs pris en compte sont les suivants : inondation, rupture de barrage, feux de forêt, mouvement de terrain, séisme, tempête, sécheresse/canicule, neige.

En cas d'alerte, la commune devra activer le PCS pour mettre en œuvre les moyens communaux, intercommunaux et privés à sa disposition pour la sauvegarde de la population, avant de pouvoir bénéficier, le cas échéant, du soutien de la Préfecture, de la Gendarmerie et/ou la Police Nationale, du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 24 =

pompiers) ou encore du Centre Opérationnel de Défense.

Le Commandant GREGOIRE insiste sur la nécessité, dans nos petites communes, d'un engagement solidaire de concitoyens en qualité de "Relais De Quartier", indispensable à une gestion efficace de la situation.

Le Délégué Militaire Départemental viendra sensibiliser et informer la population de la commune à la fin de l'été à l'occasion d'une réunion publique. Suivront plusieurs formations (notamment du Poste de Commandement Communal et des Relais de Quartiers) avant un exercice grandeur nature, probablement en décembre 2014.

M. THAILHURAT précise que la Croix Rouge intervient sur demande du préfet mais que ses membres sont des personnes ressources prioritaires en cas de crise.

Le Conseil Municipal, après délibération, s'engage à l'unanimité dans cette démarche d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

### **POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal des diverses réunions de concertation qui ont été tenues avec la municipalité de Montcaret, les directeurs et les représentants des parents d'élèves des deux écoles du RPI.

M. CHIARADIA énonce les modalités d'organisation pour l'année scolaire 2014/2015 en accord avec les directives du Ministère de l'Education Nationale et de la Préfecture.

La classe se déroulera selon les horaires suivants :

Lundis et jeudis : de 9h00 à 12h05 puis de 13h30 à 16h30

Mercredis : de 9h00 à 11h40

Mardis et vendredis : de 9h00 à 12h05 puis de 13h30 à 15h00

La fin des cours les mercredis à 11h40 s'impose du fait des contraintes rencontrées par le SIVOS pour la coordination du ramassage scolaire (navette entre les écoles) et celles de la Communauté De Communes pour la coordination du transport des enfants à destination du centre de loisirs de Bonneville. En conséquence, les 20 minutes de cours manquantes les mercredis seront récupérées par tranche de 5 minutes les quatre autres jours.

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) seront mis en place les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30. Ils ne seront pas obligatoires et seront gratuits. Une fiche d'inscription sera remise aux familles des enfants scolarisés à l'école de Saint Seurin de Prats. Ils y trouveront les modalités d'organisation des TAP et leurs obligations notifiées dans un règlement intérieur.

Une partie de cette fiche d'inscription, exclusivement réservée aux familles résidant à Saint Seurin de Prats, concernera les modalités d'organisation de la garderie qui, comme les années précédentes, demeurera gratuite. Aucun temps de garderie ne sera assuré pendant la durée des TAP pour les enfants qui n'y participeront pas, en revanche, un nouveau temps de garderie sera assuré les mercredis à partir de 11h40 jusqu'à probablement 12h30.

M. CHIARADIA précise que tous les horaires mis en place sur le RPI ont été choisis en "décalé" de 10 minutes pour permettre aux parents qui auraient un enfant dans chaque école de s'organiser pour faire le trajet.

M. CHIARADIA termine en évoquant la difficulté à trouver des intervenants disponibles et qualifiés pour assurer l'animation des TAP d'une part, et la possible révision à la hausse du coût total qu'entraîne cette réforme (achat de matériel, salaires des intervenants, horaires de garderie en augmentation) d'autre part, à la charge totale de la municipalité.

### **CHANGEMENT DE GRADE DE M. BEAUVILLE Patrick**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est souhaitable de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 1<sup>ère</sup> classe et propose M. BEAUVILLE Patrick.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Mme POINTET encourage vivement les agents municipaux à suivre les formations professionnelles mises à leur disposition (notamment en terme de sécurité).

M. SEGATTO-AGOSTINI interroge le Maire sur l'état des têtes de pont. M. le Maire évoque la difficulté de faire intervenir la Communauté De Communes (en charge de l'entretien) et fera le point sur ce sujet avec l'agent communal.

### **INDEMITÉ COMPLÉMENTAIRE POUR LES ÉLECTIONS**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à l'occasion des consultations électorales, Mme MONRIBOT Nathalie se verra octroyer, après les élections, des indemnités horaires sur la base de l'indice 313 au prorata du nombre d'heures complémentaires et supplémentaires effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

### **POINT SUR L'ASSAINISSEMENT**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va demander 3 devis à divers prestataires. La priorité sera donnée aux logements du presbytère. Quant à l'assainissement de la salle des fêtes, il se présente très complexe à la suite de l'étude effectuée par la société AGFE.

### **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RÉDACTION DU JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE**

M. le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour l'élaboration du journal d'informations de la commune. MM LACOSTE et CHIARADIA, membres de la commission communication, centraliseront les informations données par l'ensemble de conseillers municipaux et rédigeront le 1<sup>er</sup> bulletin d'informations prévu pour la première quinzaine de juillet. MMES LEBLOND et BIASOTTO s'associeront à l'équipe de rédaction.

### **PRÉSENTATION DU PROJET ELIE FAURE**

M. le Maire présente le projet Elie Faure qui évoquera 3 personnages locaux célèbres : Elie Faure, Elisée Reclus et Michel de Montaigne. L'association foyerne en charge de ce projet propose d'installer un support artistique sur le futur square Elie Faure (pointe du hameau de Prats), proche d'une ancienne domiciliation du célèbre historien de l'art.

Cette réalisation visant à augmenter l'attrait touristique de la commune et à la valoriser, la municipalité accepte de céder l'occupation d'une partie du terrain à cet effet à titre gracieux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **USTOM**

Le Maire signale, à regret, la présence de nombreux sacs poubelles "classiques" déposés à côté des containers proches de la salle des fêtes car ils ne sont pas pris en charge par le ramassage.

Il invite la population à se procurer des sacs prépayés siglés USTOM (1,25 euro/sac facturé ultérieurement) auprès de l'organisme concerné. Il compte vivement sur l'esprit citoyen de chacun pour maintenir l'environnement de notre commune le plus agréable possible.

### **PANNEAUX DES RUES**

M. le Maire évoque l'installation prochaine des panneaux des rues. Une tarière appartenant à la communauté de communes sera utilisée à cet effet. M. KHADRI assistera M. BEAUVILLE pour la mise en place. Les plaques numérotées seront ensuite distribuées à chaque foyer.

### **PRÊT DE LA SALLE DES FÊTES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de prêt de la salle des fêtes pour le déroulement d'un stage de théâtre à destination des enfants et adolescents (assuré par la compagnie Pixel, représentée par son président M. AMANIEUX) du lundi 21 au vendredi 25 juillet 2014.

La municipalité accepte, au titre de l'activité culturelle, de prêter gratuitement la salle.

### **PROJET D'AMÉNAGEMENT DE HAMEAUX**

M. le Maire rappelle l'engagement de la Communauté De Communes à participer à l'aménagement des hameaux de Saint Seurin de Prats. Il proposera en priorité le hameau de Prats lors de la venue du bureau d'étude A2I qui viendra entre le 15 et le 21 juin.

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

M. le Maire présente une demande de subvention du Canoë-Kayak de Saint Antoine du Breuilh pour les 9 adhérents de la commune.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'octroyer la somme de soixante euros.

Une demande de subvention du Stade Foyen (Rugby) est ajournée à l'année prochaine.

### **REUNION PUBLIQUE DU DEPUTEES MME ALLAIN**

Mme LEBLOND informe le conseil municipal du contenu de la réunion publique tenue par Mme ALLAIN, députée de notre circonscription.

Au sujet des Temps d'Activités Périscolaires, Mme la Députée a indiqué que les municipalités ont libre choix pour le contenu : de la simple récréation aux cours de danse, musique, gymnastique, activités manuelles, etc. Le débat qui a suivi fut houleux, faisant remonter le manque de moyen des petites communes et le nouveau fossé qui va se créer entre les enfants des campagnes sans grand moyen et les enfants des villes qui s'appuient sur des structures déjà existantes. Pas de réponses de Mme la Députée...

Au sujet des produits phytosanitaires, Mme la Députée a déclaré qu'ils allaient être interdits sur tout le domaine public mais que, pour des raisons de pression, ils continueront à être autorisés dans les cimetières et sur les stades. D'autre part, les employés municipaux seront tenus de faire un stage, organisé par le département, pour l'utilisation de ces produits et les moyens de travailler sans.

Séance levée à 23h30

Le Maire,